# Rapport sur l'assemblée générale du mardi 18 décembre 2018

Présents :

Messieurs M. VANBUEL (SA MOURIK) Président

G. COERTJENS (SA BILFINGER INDUSTRIAL SERVICES BELGIE)

L. DE KNIJF (SPRL ASBEST PARTNERS BELGIE)

F. DE MEDTS (SA G&A DE MEUTER)

M. FUMIERE (SA SBMI)

R. GEVAERT (SA ROMARCO)

Madame S. HEYMANS (SA LIBRECO)

Messieurs S. JACQUEMIN (SA LAURENTY)

D. LEEUWERCK (SA MRT)

G. MARTENS (SPRL REDECO)

D. VANDEKERKHOF (SA RENOTEC)

J. VERSTRYNGE (SA VIABUILD SPECIAL SERVICES) Membres

W. BOGAERT (CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION PROVINCE D'ANVERS) Secrétariat

Excusés : Messieurs G. DECELLE (SA ARENO)

B. VAN DEN BREEN (SA ROMARCO)

J. WAUTERS (SA RENOTEC)

**ORDRE DU JOUR**

**1. Rapport sur l'assemblée générale précédente du 20 novembre 2018**

Ce rapport est approuvé sans remarques.

En rapport avec la question de savoir si des travaux de désamiantage peuvent être confiés à des travailleurs qui sont liés à un contrat de travail à durée déterminée, il est décidé de réitérer cette question à Madame Marie-Rose Vervondel du SPF Bien-être au travail, direction d'Anvers.

Vu qu'il ne ressort pas expressément de la réponse à laquelle il a été référé, si des contrats à durée déterminée sont admis ou non dans le secteur de l'amiante. Dans la réponse qui a été reçue à l'époque (juillet 2007) de Monsieur C. Deneve, directeur général du SPF ETCS , on parle uniquement de contrats de travail pour un travail déterminé.

**2. Groupe de travail formations/EPI**

Monsieur Guy Coertjens s'informe quant à la question de savoir s'il existe du matériel filmé au sujet des travaux de désamiantage au sein de la zone.

Il est aussi renvoyé à un e-mail d'un des membres, duquel il ressort que la Confédération Construction Flandre occidentale est aussi agréée pour organiser des formations sur l'amiante de 32 heures.

L'un des membres suggère d'examiner aussi ce qu'il en est des formations dispensées en France.

Monsieur Serge Jacquemain est disposé à transmettre à Monsieur Guy Coertjens le manuel qui est utilisé en France.

Monsieur Maarten Vanbuel signale qu'on est entre-temps occupé à reformuler les compétences. Madame Marie-Rose Vervondel et Monsieur Alain Soetens sont également impliqués à cet égard.

Entre-temps, Monsieur Guy Coertjens est occupé à réécrire le cours. L'organisation Praxis et Monsieur Michel Fumière sont également impliqués à cet égard. Après délibération, il est décidé que l'ABD écrira elle-même le cours et que celui-ci restera aussi en la possession de l'ABD. Il est aussi fait appel aux membres pour que ceux-ci fassent suivre les formations pour leurs travailleurs à Geel, et non en Flandre occidentale.

Monsieur Guy Coertjens a aussi été attiré en tant que professeur pour Tecno Bouw.

Constructiv devient une sorte de commission d'examens qui pousse à la charrette des compétences : qu'est-ce que les gens doivent connaître et savoir faire? Le SPF est également derrière cette initiative.

Constructiv est habilitée à délivrer les certificats.

En tant qu'ABD, nous sommes partenaires de Tecno Bouw pour la partie amiante.

**3. Groupe de travail réglementation**

Monsieur Luk De Knijf signale qu'il y a eu des remarques quant au projet d'A.R. modifiant le titre 3 relatif à l'amiante du livre VI du Code du bien-être au travail, émanant des Messieurs Guy Coertjens et Dirk Vandekerkhof. Messieurs Jan Verstrynge et Frederik De Medts transmettront encore leurs remarques. Ils doivent faire cela avant le 10 janvier prochain, étant donné que Monsieur Maarten Vanbuel a alors une réunion à ce sujet auprès de la Direction générale Humanisation du travail (HUT).

**4. Groupe de travail déchets**

Monsieur Ruben Gevaert signale que la réunion prévue avec l'OVMB est postposée à demain. À la prochaine assemblée générale, il sera fait rapport sur cette réunion.

Il est également décidé que Monsieur Dirk Vandekerkhof formulera une proposition sur la question de savoir à quoi doit ressembler la qualité des sacs.

**5. Groupe de travail RP**

Monsieur Maarten Vanbuel signale qu'il a été diffusé, sur la chaîne télévisée Canvas le dimanche 16 décembre dernier, une série documentaire de Daniël Lambot sur la lutte d'individus contre une industrie croissante en matière d'amiante, sous le titre “Ademloos” [À bout de souffle].

Il s'agit d'une série en trois épisodes sur la lutte d'un régisseur qui a perdu son père qui a travaillé auprès d'Eternit. L'assemblée estime que c'est une bonne chose que de telles séries apparaissent dans les médias.

Il ressort aussi d'articles de presse récents que le pic de victimes de l'amiante doit encore venir en 2020.

**6. Discussion premier congrès flamand sur l'amiante du 4 décembre dernier**

Monsieur Maarten Vanbuel fait rapport sur le premier congrès flamand sur l'amiante qui a été organisé en collaboration avec la Fédération Construction flamande (VCB) et l'OVAM le 4 décembre dernier. En Wallonie, on n'a pas encore pris de telle initiative. Au nom de notre association, un certain nombre de membres étaient présents. L'ensemble a donné une impression positive, vu que la problématique de l'amiante a, encore une fois, fait l'objet de l'attention. Il y avait aussi un bon taux de participation. Cependant, les membres présents n'ont pas fort apprécié les ateliers.

Il est également apparu qu'il n'y a pas de budgets pour le maintien. Certains membres se posent aussi des questions sérieuses quant au point de vue de l'OVAM.

Il est déploré que notre association professionnelle n'était pas impliquée dans l'organisation, sachant que des interlocuteurs intéressants étaient pourtant présents (par ex. les sociétés sociales du logement).

À ce que l'on dit, l'OVAM va utiliser le Passeport flamand du logement pour agir.

Selon l'assemblée, les actions doivent davantage souligner les risques.

La Fédération Construction flamande (VCB) aurait aussi dû mettre notre association en avant. Globalement, c'était une bonne idée que ce congrès place le secteur de l'amiante dans la lumière des projecteurs. L'ABD aurait certainement dû être impliquée dans la préparation des parties qui devraient être invitées à un tel congrès. Maintenant il y avait une prépondérance de participants venant des instances publiques et des laboratoires.

Monsieur Maarten Vanbuel demande s'il faut prendre contact avec les grandes compagnies d'assurances pour obtenir un contrat afin d'assurer notre profession. Il ressort du tour de table qu'il n'y a pas de besoin immédiat à cet égard.

**7. Mise à jour nouvelles agréations**

Monsieur Maarten Vanbuel parcourt les entreprises que le SPF Emploi a récemment agréées pour le désamiantage.

Monsieur Maarten Vanbuel propose d'inviter aussi les entreprises qui ont été récemment agréées (mais pas au cours de l'année dernière) à la réception de fin d'année de notre association qui aura lieu le mardi 22 janvier 2019 à 17 h, de sorte qu'elles aient l'opportunité de faire connaissance avec notre association professionnelle.

L'assemblée marque son accord sur cette proposition de Monsieur Maarten Vanbuel et prie le secrétariat de faire le nécessaire à cet égard.

**8. Divers, entre autres le suivi de la correspondance**

***\* Déclarations désamiantage non réglementaire***

En rapport avec le projet Schorenshof à Louvain, il a encore une fois été clarifié à la SCRL Dijledal que le devis est contradictoire avec le Code du bien-être.

***\* Dossier pente glissante de Ronquières : réponse d'Alain Soetens***

Monsieur Serge Jacquemin signale qu'il formulera, début de l'année prochaine, un projet de réponse à la lettre de Monsieur Alain Soetens en rapport avec le projet de la pente glissante de Ronquières. À cet égard, il est reproché à notre association que les enleveurs d’amiante ne fournissent pas d'efforts pour une analyse des risques.

Monsieur Alain Soetens utilise de plus en plus cette remarque sur les chantiers situés en Wallonie. Monsieur Alain Soetens attend une réaction de l'ABD. Monsieur Dirk Vandekerkhof suggère que Monsieur Philippe Hella (auparavant de la SA Areno) pourrait effectuer une analyse des risques sur la base de données réelles (tant au sein de la zone qu'en dehors de celle-ci). L'assemblée demande à Monsieur Dirk Vandekerkhof de bien vouloir s'informer auprès de Monsieur Philippe Hella, quant à la question de savoir s'il serait disposé à cet égard.

***\* Politique de réduction progressive de l'amiante : lettres adressées à des services wallons et bruxellois***

Le secrétariat a reçu une réponse du ministre wallon de l'Environnement, Monsieur Carlo Di Antonio. Il ressort de cette réponse que le ministre compétent estime que la législation actuelle en matière d'amiante est suffisante en Wallonie.

***\* Mesurage de concentration de l'amiante dans l'air – adaptation de la norme NBN T96-102/NBN T96-103***

Il n'y a pas encore de réponse à cet égard. Le secrétariat est prié d'envoyer un rappel à l'autorité compétente.

***\* BIM – IBGE : lettres d'information***

Ici aussi, il n'y a pas encore de réponse. Le secrétariat est prié d'envoyer un rappel au BIM.

***\* Masques respiratoires***

Comme on en a parlé pendant l'assemblée générale précédente, on a demandé à l'organisation Febelsafe les noms de fabricants et de distributeurs qui produisent spécifiquement des masques respiratoires indépendants (pas avec de l'air comprimé) pouvant être utilisés par des ouvriers mobilisés pour enlever l'amiante.

Il y a déjà eu une réponse provisoire à cette demande.

Dès que la liste sera complète, il sera demandé aux fabricants indiqués quels masques ils proposent pour notre profession, puis on cherchera un distributeur pour ces masques.

Il est également demandé aux membres avec quelle marque de masque ils travaillent dans leur entreprise.

***\**** L'un des membres se demande si l'A.R. du 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante existe encore, vu la reprise des articles dans le Code du bien-être au travail. À cet égard, il est demandé au secrétariat de s'informer quant à la question de savoir si le formulaire standard de déclaration qui doit être utilisé pour la déclaration de chantier ne doit pas recevoir une nouvelle dénomination dans le cadre de la transposition de l'A.R. du 16 mars 2006 dans le Code. Il faut en outre poser la question de savoir si, en cas de l’abandon de l'A.R. du 16 mars 2006, cela a des conséquences pour les agréations par le SPF Emploi des enleveurs d’amiante. Concrètement, les agréations qui datent d'avant le Code doivent, dans ce cas, être de nouveau demandées.

*\** L'un des membres a reçu une question du bureau d'études Abesco, à savoir comment on doit enlever l'amiante dans du plâtrage. L'assemblée répond unanimement que cela doit avoir lieu dans la zone.

*\** L'un des membres dénonce que le processus de délivrance de permis d'environnement par le BIM est très lent. L'assemblée est d'avis que ce processus pourrait durer maximum 45 jours. Il est décidé d'aborder ce point auprès du BIM.

***\* Date de la prochaine assemblée***

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 22 janvier 2019 à 15 h et sera suivie à 17 h par une réception de fin d'année que l'association offre aux membres.

------------------